

Ce barème est d'application à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**. Il comprend l'indexation avec le coefficient de 1,008.

BAREME DES JEUNES 1/01/2020					
âge		classe A	classe B	classe C	classe D
16	ans/jaar	€ 1.342,62	€ 1.398,56	€ 1.418,34	€ 1.529,94
17	ans/jaar	€ 1.432,12	€ 1.491,79	€ 1.512,89	€ 1.631,93
18	ans/jaar	€ 1.521,63	€ 1.585,03	€ 1.607,45	€ 1.733,93
19	ans/jaar	€ 1.611,14	€ 1.678,27	€ 1.702,00	€ 1.835,93
20	ans/jaar	€ 1.700,64	€ 1.771,50	€ 1.796,56	€ 1.937,92

Les barèmes des jeunes doivent également respecter les montants du RMMMG, prévu dans la CCT du 9 juin 2016 relatif au RMMMG en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

âge		RMMMG
18		€ 1 681,76
	lorsqu'une prime de fin d'année est octroyée	€ 1 552,38
19 ½ + 6m anc. (2)		€ 1 726,39
	lorsqu'une prime de fin d'année est octroyée	€ 1 593,60
21 + 12 m anc. (2)		€ 1 746,22
	lorsqu'une prime de fin d'année est octroyée	€ 1 611,79

(1) Art 5 Cct 9/07/2016 relatif au RMMMG: montant RMMMG comprend e.a. le montant de la prime de fin d'année

(2) Ont en principe droit à la prime de fin d'année, parce que +6m. anc.